

79

**EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Communautaire
de la communauté de communes de l'ATREBATIE
Département du Pas de Calais
Arrondissement d'Arras**

Nombre des membres
en exercice : 46

L'an deux mille huit, le 23 juin à 20h00.

Nombre de membres
Présents : 41

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur Guillemant s'est réuni
en salle polyvalente de Tincques sur convocation du 12 juin 2008.
Présents les membres en exercice.

Nombre de membres
Votants : 41

Excusé ayant donné pouvoir : M. BECOURT ayant donné pouvoir à M. CARTON

Objet de la délibération

Approbation du rapport annuel de la CLECT

Monsieur Henri HOGUET est élu secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle le rapport élaboré par les membres de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) des communes vers la Communauté de Communes pour l'année 2007.

Le rapport a été envoyé dans chaque conseil municipal pour validation par délibération. Le rapport est approuvé par l'ensemble des communes soit 27 communes.

Le Président propose de délibérer afin d'approuver le rapport annuel des membres de la commission et d'accepter les conditions d'attribution de compensation aux communes.

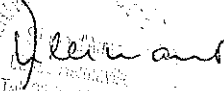
Le rapport sera joint à la présente délibération.

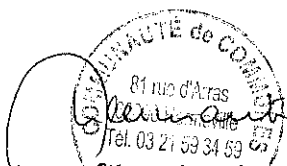
Après concertation sur le rapport 2007 et vérification des délibérations des communes, les membres du conseil communautaire acceptent, à l'unanimité, les conditions d'attribution de compensation.

PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS
DIRECTION DES COLLECTIVITÉS LOCALES
ET DES AFFAIRES JURIDIQUES
Bureau du Contrôle Administratif
des Collectivités Locales

Reçu le : - 2 JUIL. 2008

Le Président


Pierre GUILLEMANT



Acte révisé exécutoire ce jour
Transmission en préfecture et affichage ce jour.

HERMAVILLE, le 24 juin 2008.